

## Déclaration des Performances

selon l'Annexe III du Règlement (UE) No. 305/2011

pour le produit : **NEODUR durcisseur prêt à l'emploi HE 2 METAL F**

**Nr: 13813 / 2.12**

1. Code d'identification unique du produit type : **EN 13813: CT-C70-F11-A3**
2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 :

Numéro de lot : **Se reporter à l'emballage du produit**

3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :

**EN 13813**

**Durcisseur pour la réalisation de chape refluee (saupoudrage ou épandage) à l'intérieur**

4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :

**Korodur Westphal Hartbeton GmbH & Co. KG  
Hohensteinstraße 19  
44866 Bochum-Wattenscheid**

5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :

**non applicable**

6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :

**Système 4**

7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

**non applicable**

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :

**non applicable**

9. Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles :	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Réaction au feu	A 1	EN 13813:2002
Emission de substances corrosives	CT	
Résistance à la compression	C 70	
Résistance à la flexion	F 11	
Résistance à l'usure	A 3	

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.  
La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

**Johannes Heckmann, Directeur Général / CEO**

Amberg, le 26 novembre 2014

  
\_\_\_\_\_  
(signature)